

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-530
Devis Date	4 novembre 2024
Valable jusque	4 novembre 2024
Total	2 400,00 €

A l'attention de

Zohra BENTRIOU
bentriouzohra@hotmail.com

Vous trouverez les photos de votre chambre au DELTA HOTELS JBR [via ce lien](#)

Vous trouverez les photos de votre chambre au CENTARA MIRAGE BEACH RESORT [via ce lien](#)

Vous trouverez les photos de votre chambre au IBIS STYLES AIRPORT [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotels DELTA HOTEL BY MARRIOTT JUMEIRAH BEACH 5 nuits chambre deluxe guest demi pension incluse CENTARA MIRAGE BEACH RESORT 3 nuits chambre supérieure all inclusive IBIS STYLES AIRPORT chambre standard sans repas 16 au 25 novembre 2024 1 adulte + 1 bébé	2 400,00 €	2 400,00 €

Sous Total	2 400,00 €
Tax	0,00 €
Total	2 400,00 €

Taxe de séjour 15 AED par nuit à régler aux hôtels directement

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire)

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
